



CQP

Phytothérapie, Aromathérapie et Herboristerie en pharmacie d'officine



LIEU DE FORMATION

Villeneuve d'Ascq



DURÉE & RYTHME

305.5 heures de formation

40 jours de formation d'Octobre à Juin

Un à deux jours par semaine



COÛT DE FORMATION

6110€, pris en charge par l'OPCO EP selon les critères de financement en vigueur



PRÉREQUIS

- Etre titulaire du diplôme de préparateur en pharmacie ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.
- Salariés en activité dans une pharmacie d'officine ou demandeurs d'emploi.



ACCÈS À LA FORMATION

- **Modalités d'inscription** : Dépôt du dossier d'inscription à l'accueil ou par courrier à l'ARCPP de Villeneuve d'Ascq.
- **Voies de formation** : Contrat de professionnalisation ou plan de développement des compétences (salariés de l'officine).

NOUVEAUTÉ
2025



Le programme : 4 modules de formation

- **Module 1** : Conseil et vente sécurisés de produits de santé à base de plantes.
- **Module 2** : Participation à l'approvisionnement des produits de phytothérapie, aromathérapie et herboristerie et à la gestion du stock.
- **Module 3** : Organisation du rayon dédié et animation du point de vente des produits.
- **Module 4** : Réalisation de préparations en phytothérapie, aromathérapie et herboristerie.



Compétences visées

C1 : Conseiller le patient en matière de produits de santé à base de plantes (phytothérapie, aromathérapie et herboristerie) afin de contribuer au maintien et à l'amélioration de sa santé

C2 : Accompagner le patient lors de la vente de produits de santé à base de plantes (phytothérapie, aromathérapie et herboristerie) afin de sécuriser leur utilisation

C3 : Référencer les produits de santé à base de plantes (phytothérapie, aromathérapie et herboristerie) permettant de maîtriser la qualité, l'efficacité et la sécurité de l'offre de produits proposés au sein de l'officine

C4 : Organiser l'espace de vente dédié aux produits en phytothérapie, aromathérapie et herboristerie, afin de mettre en avant les produits et en faciliter le conseil /partie gestion de stock et réassort

C5 : Animer l'espace de vente pour favoriser son attractivité et sa compréhension par les patients

C6 : Réaliser des préparations officinales et magistrales en phytothérapie, aromathérapie et herboristerie pour répondre aux prescriptions médicales, conseils pharmaceutiques et demandes des patients dans le respect du Code de la santé publique

Les objectifs

- Acquérir les compétences pour conseiller et vendre des produits de santé à base de plantes en pharmacie, en garantissant leur bon usage par le patient
- Acquérir les compétences et les connaissances nécessaires au référencement et la gestion des stocks de produits de santé à base de plantes en pharmacie, en respectant les directives et le budget du titulaire. Assurer la négociation, la sécurité, la traçabilité et la qualité des produits.
- Maîtriser l'organisation et l'animation d'un rayon de produits de santé à base de plantes en officine, en appliquant les techniques de merchandising et les règles professionnelles sous la supervision du titulaire.
- Maîtriser la réalisation de préparations officinales et magistrales en phytothérapie, aromathérapie et herboristerie, en autonomie et dans le respect des bonnes pratiques professionnelles et de la législation.

La pédagogie

- Mises en situation professionnelle, études de cas, jeux de rôle et travaux dirigés.
- Matériel pédagogique : Support de cours, vidéoprojecteur, matériel médical
- Possibilité de prêt d'ordinateur durant la formation

Modalités d'évaluation de la formation

Entretien avec la commission professionnelle d'évaluation :

- Présentation d'un dossier professionnel réalisé au cours de la formation : 20 minutes de présentation
- Mise en situation professionnelle simulée : 30 minutes de préparation et réalisation d'une fiche conseil et 20 minutes de présentation

Diplôme acquis

CQP Phytothérapie Aromathérapie Herboristerie en pharmacie d'officine : Un certificat de qualification professionnelle délivré par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) de la Pharmacie d'Officine, signé par le Président de la CPNEFP.

Reconnu par l'ensemble de la branche professionnelle de la pharmacie d'officine.



Accessibilité

- Formation accessible aux personnes en situation de handicap
- Pour toute question concernant l'aménagement, les besoins en matériel spécifique ou l'accompagnement, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap au 03.20.59.17.17

Formateurs

- C.FICOT, Préparatrice en pharmacie : Réglementation et bonnes pratiques de la profession, Techniques de vente, Législation, allégation et réglementation des ventes, Référencement, Approvisionnement, Gestion stock et réassort, Organisation et animation de l'espace de vente
- B.MESNAGER, Préparateur en pharmacie : Pharmacognosie et botanique, Sécuriser une vente, Qualité et traçabilité, Conservation et stockage, Réglementations pharmacopée, préparations magistrales
- B.DERUELLE, Professeur de chimie : Pharmacognosie et botanique.
- C.RUFFIN, Préparatrice en pharmacie : Utilisation des produits de santé à base de plantes, Techniques générales et réglementations, Préparations magistrales et officinales
- Pharmacien : Conseils aux patients, Sécuriser une vente, Veille scientifique et nouveaux produits

Validation de la formation

Pour obtenir le CQP le candidat doit valider l'ensemble des épreuves d'évaluation.

En cas d'échec, le candidat devra donc repasser l'intégralité des épreuves d'évaluation lors d'une session ultérieure dans un délai d'un an à compter de la notification par le jury certificateur (CPNEFP).

Passé ce délai, il devra faire un nouveau parcours de formation préparant à la certification.

Contactez-nous !

 03 20 59 17 17

 www.arcpp.org

 03 20 05 98 64

 contact@arcpp.org



Siège de l'ARCPP : 49, Av. du Pont de Bois
59650 Villeneuve d'Ascq